

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
19/05/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2017-AAA-DP-00535

### 1. Intitulé du projet

Requalification de la station d'épuration du Tour du Lac à Charavines

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BRET Jean-Paul, Président

RCS / SIRET

2 4 3 | 8 0 0 | 9 8 4 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires	a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CAPV projette la requalification de la station d'épuration du Tour du Lac, implantée sur la parcelle 29 de la section AP (commune de Charavines - Isère).

Cet aménagement conduira entre autres à la création d'un nouveau bassin d'aération de 3 000 m<sup>3</sup> (implanté au niveau du silo à boues existant, dont la démolition est prévue dans le cadre du projet) et à la transformation des deux bassins d'aération existants en bassin d'orage pour l'un et en bassin d'anoxie pour l'autre, avec création d'un nouveau poste de relevage sur le site de la STEP.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet permettra d'adapter la filière de traitement des eaux usées (mise en place d'un bassin d'orage, d'un bassin d'anoxie...) et d'augmenter la capacité de la station d'épuration afin de traiter les effluents de la zone située autour du lac de Paladru jusqu'à l'horizon 2040.

La station atteindra ainsi une capacité de 17 000 EH et prendra en charge le temps de pluie (bassin d'orage).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase travaux comprendra la démolition du silo à boues existant, la mise en place du nouveau bassin d'aération sur l'emplacement du silo démoli, l'aménagement des anciens bassins d'aération visant à leur transformation en bassin d'orage pour l'un et bassin d'anoxie pour l'autre, la mise en place d'un poste de relevage pour les effluents de temps de pluie, ainsi que le remplacement du pont racleur et de la lame crénelée sur le clarificateur existant.

L'organisation du chantier a été aménagée afin de permettre la continuité de service au cours des travaux et l'absence de rejet direct sans traitement au milieu récepteur.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase d'exploitation, la station requalifiée permettra de traiter les eaux usées collectées par le réseau du tour du Lac, et ce jusqu'à l'horizon 2040.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet fait l'objet d'une procédure de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (régime d'autorisation pour la rubrique 2.1.1.0 et de déclaration pour la rubrique 2.1.2.0).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Charge future en DBO5 de la STEP	1 020 kg DBO5 / j
Capacité correspondante	17 000 EH
Volume du nouveau bassin d'aération	3 000 m <sup>3</sup>
Volume du nouveau bassin d'orage	800 m <sup>3</sup>
Volume du nouveau bassin d'anoxie	900 m <sup>3</sup>
Superficie des nouveaux aménagements	783 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

LE FURENS SUD  
38850 CHARAVINES

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 5°32'03"E Lat. 45°23'58"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/Viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle accueillant la station d'épuration est concernée sur sa partie sud-est par la ZNIEFF de type 2 "Val d'Ainan" (n°820000831).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires disponibles font état d'une zone humide localisée en limite ouest de la parcelle, le long de la Fure donc non concernée par le projet. Les sondages réalisés préalablement au projet ont permis d'étendre l'emprise de cette zone humide vers la partie sud de la parcelle. La délimitation exacte de la zone, et donc des surfaces impactées par le projet, est en cours (nouveaux sondages prévus en mai 2017). La surface impactée (maximum 800 m <sup>2</sup> env.) fera l'objet de mesures de compensation qui seront validées par la DDT38.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site FR8201729 "Marais du Val d'Ainan" (directive Habitats) est situé environ 500 m à l'est de la station d'épuration.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires à la réalisation de certains aménagements. S'il y a production de matériaux supplémentaires, ils seront éliminés vers une filière de déchets appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des remblais seront nécessaires à la réalisation de certains aménagements. Les ressources du sous-sol ne seront pas utilisées en remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences éventuelles se limiteront à la durée des travaux, durant laquelle les mesures nécessaires seront prises pour limiter autant que possible les impacts sur le milieu. En phase exploitation, l'impact sera inchangé par rapport à la situation actuelle. En particulier, la destruction de zone humide résultant de l'implantation du nouveau bassin d'aération fera l'objet d'une compensation (superficie et modalités en cours de définition). Des inventaires faune/flore sont également en cours.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne comporte aucune connexion directe, en particulier hydraulique, avec le site "Marais du Val d'Ainan", situé à environ 500 m.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide en cours de délimitation précise. La surface concernée par le projet est à ce stade d'environ 800 m <sup>2</sup> et pourra être revue à la baisse suite aux nouveaux sondages en cours.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éventuelle augmentation du trafic due aux travaux sera limitée du fait de la situation de la station en bordure d'une route faisant déjà l'objet d'un trafic significatif. Cette augmentation sera limitée dans le temps (durée des travaux uniquement) et dans l'espace (accès au chantier prédéfinis).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra éventuellement être source de bruit mais ne devrait pas générer de nuisances sonores. Le respect strict de la réglementation sur le bruit permettra de limiter les nuisances sonores en phase travaux. En phase exploitation, la mise en place de nouveaux équipements permettra une réduction du niveau sonore par rapport à la situation actuelle (nouveaux équipements d'aération moins bruyants et installés dans un local insonorisé).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux ne devrait pas générer de nuisances olfactives supplémentaires par rapport à la situation actuelle.</p> <p>En phase d'exploitation, l'émission d'odeurs sera réduite par rapport à la situation actuelle, grâce à la fermeture du local de stockage de la benne à boues et à la mise en place d'une désodorisation par charbon actif.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra éventuellement être source de vibrations lors des opérations de terrassement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'émission de poussières en phase travaux pourra être notée mais ne devrait pas occasionner de nuisances.</p> <p>Le projet en phase d'exploitation permettra de réduire les rejets d'aérosols par le remplacement des turbines d'aération de surface actuelles par des insufflateurs d'air, moins bruyants et générant moins d'aérosols.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les eaux usées traitées seront rejetées dans la Fure via le point de rejet actuel.</p> <p>Le respect des valeurs limites de rejet permettra de limiter l'impact sur le milieu récepteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, l'organisation du chantier permettra d'éviter tout rejet direct d'effluents non traités dans la Fure.</p> <p>En phase d'exploitation, des rejets d'effluents pourront survenir de manière exceptionnelle lors d'épisodes de fonctionnement du bypass en entrée de station.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Si des déchets liés à la phase travaux sont formés, ils seront évacués vers un centre de traitement adapté.</p> <p>Les déchets résultant de l'exploitation de la station (refus de dégrillage, sables, graisses, boues...) seront évacués de la même manière qu'en situation actuelle suivant les filières adaptées à chaque type de déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La réalisation du projet sera assortie d'une mesure de compensation suite à la destruction de zone humide via la mise en place du nouveau bassin d'aération notamment (surface exacte en cours de définition). Cette compensation respectera les principes de la doctrine du département de l'Isère élaborée en cohérence avec le SDAGE, et fera l'objet d'une validation par la DDT dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.

La réalisation du chantier sera organisée de manière à éviter tout rejet direct d'effluents non traités au milieu récepteur. En phase d'exploitation, la mise en place du bassin d'orage de 800 m<sup>3</sup> permettra une meilleure gestion des effluents par temps de pluie et la réduction des rejets via le by-pass.

Les aménagements réalisés permettront également une réduction des odeurs, bruits et rejets d'aérosols.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact étant donné que :

- les caractéristiques du projet impliquent qu'il fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (régime d'autorisation pour la rubrique 2.1.1.0 et de déclaration pour la rubrique 2.1.2.0)
- dans le cadre de ce dossier, les surfaces de zones humides impactées (800 m<sup>2</sup> au maximum) feront l'objet de mesures compensatoires respectant les doctrines et documents de cadrage en vigueur et validées par la DDT38
- les compléments demandés par la DDT38 suite à sa pré-relecture du dossier permettront de caractériser l'ensemble des incidences sur le milieu, les investigations en cours (zone humide, faune/flore) seront également prises en compte
- les dispositions nécessaires à la réduction des éventuelles nuisances en phase de travaux seront prises par l'entreprise

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à VOIRON

le, 15/05/2017

Signature

  
Communauté du Pays Voironnais  
Philippe ALLEX-BILLARD  
Directeur général adjoint  
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

---

## **ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION**

## 1.2 LOCALISATION DE LA STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration du Tour du Lac est située au Sud de la commune de Charavines, en bordure du cours d'eau de la Fure, au lieu-dit « le Guillermet ».

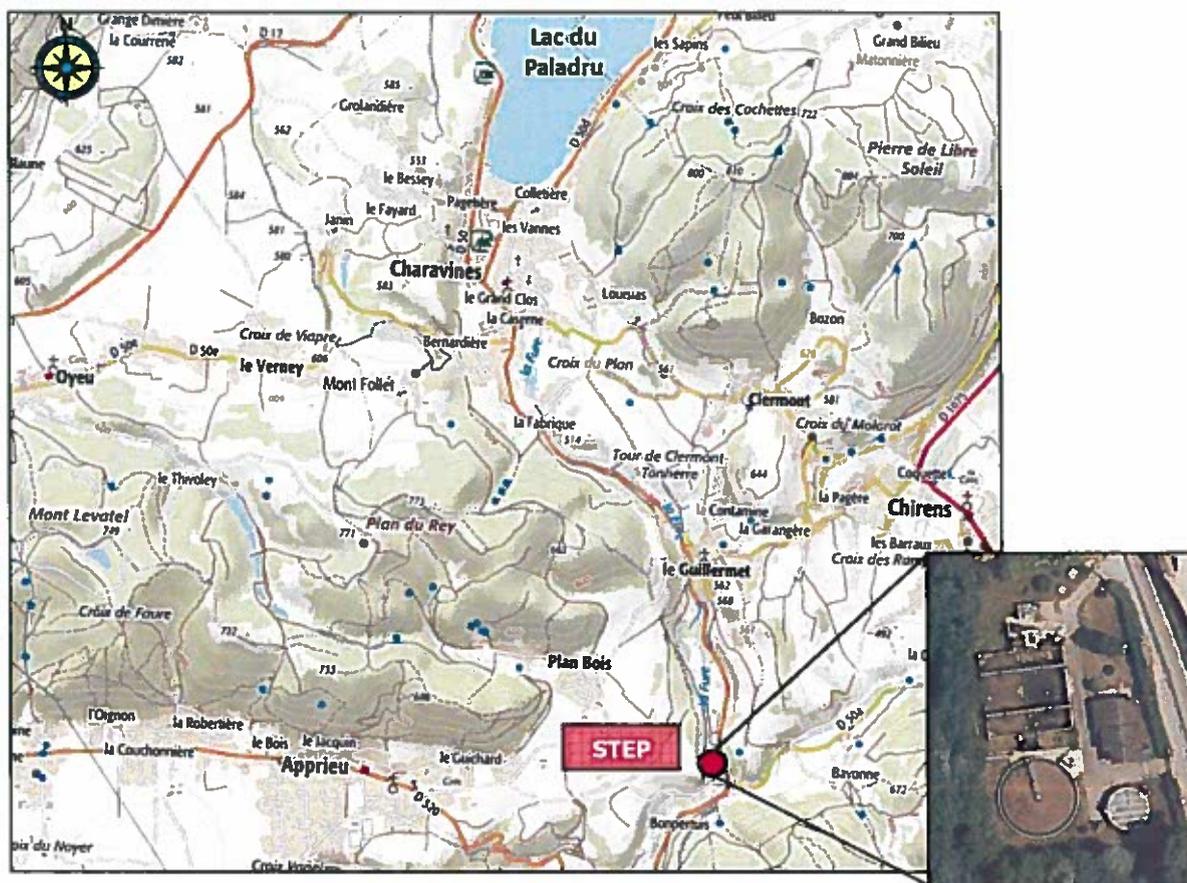
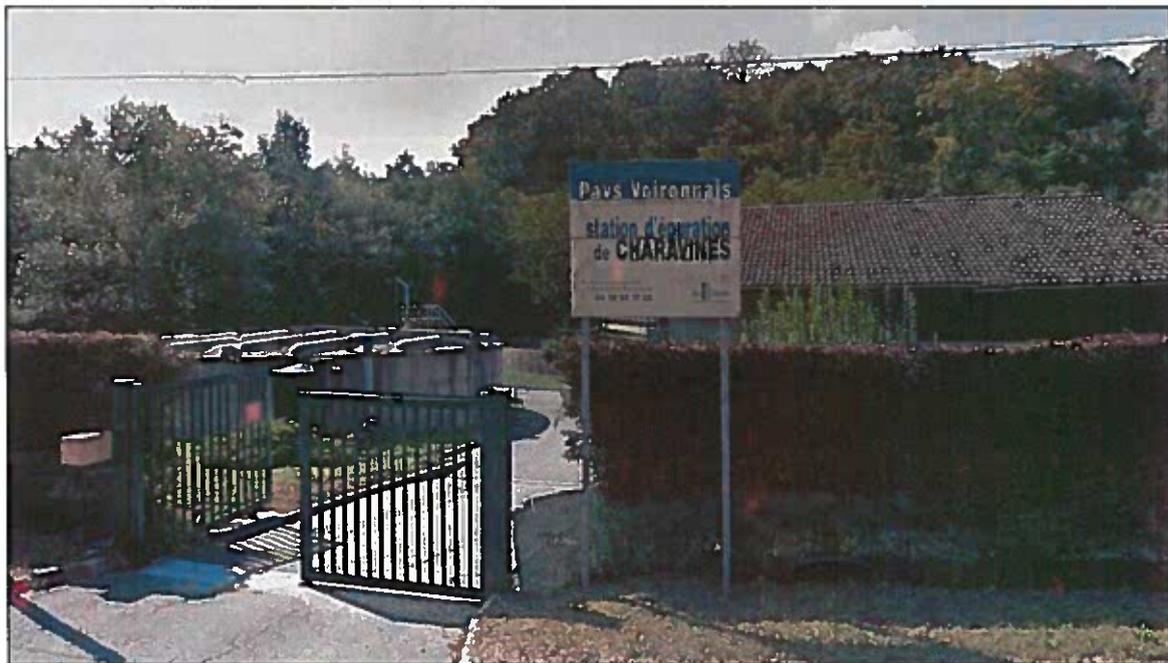


Figure 2 : Localisation de la STEP du Tour du Lac  
(Source : Geoportail)

## **ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE SITUATION DU PROJET**



**FIGURE 26 : VUE DE LA STATION DEPUIS LA RD50 EN ARRIVANT PAR LE SUD**

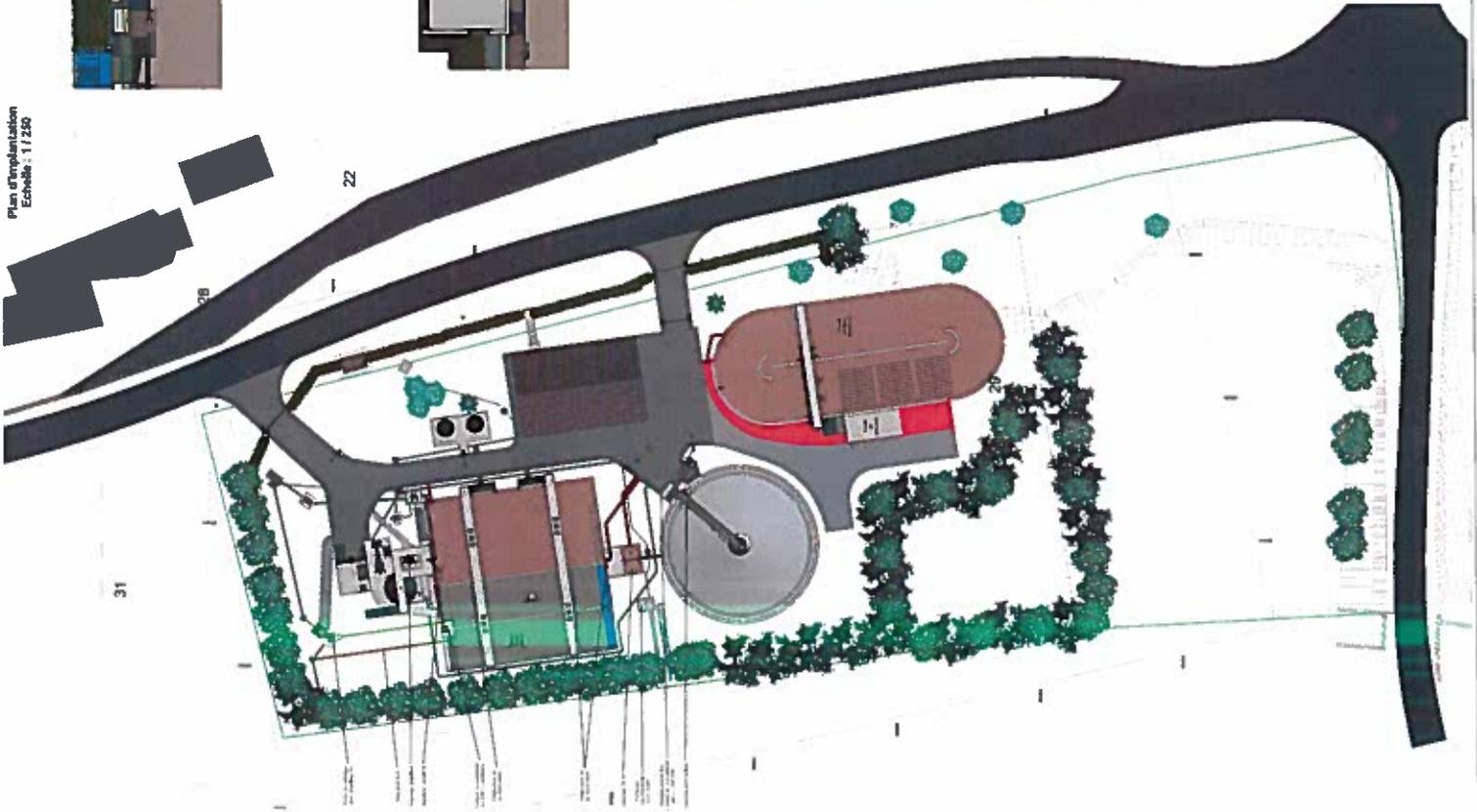


**FIGURE 27 : SITE D'ENTREE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DU TOUR DU LAC**

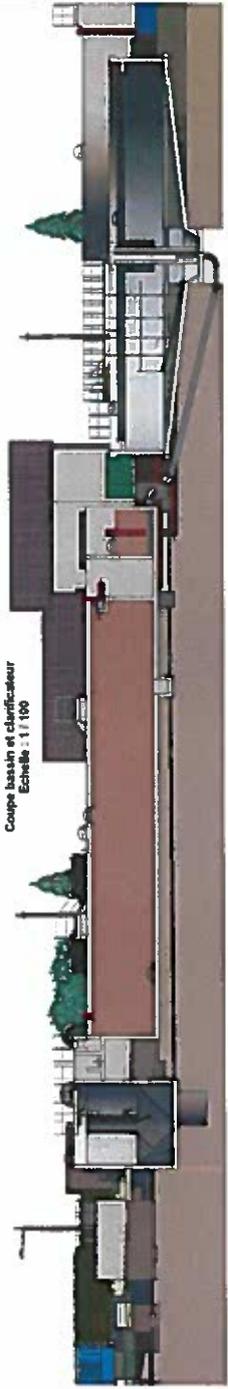
## **ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET**

---

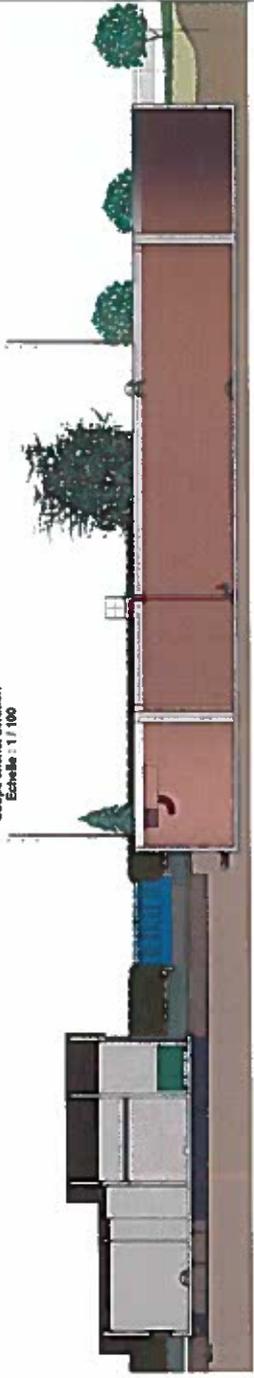
Plan d'implantation  
Echelle : 1 / 250



Coupe bassin et clarificateur  
Echelle : 1 / 100



Coupe chemin aération  
Echelle : 1 / 100



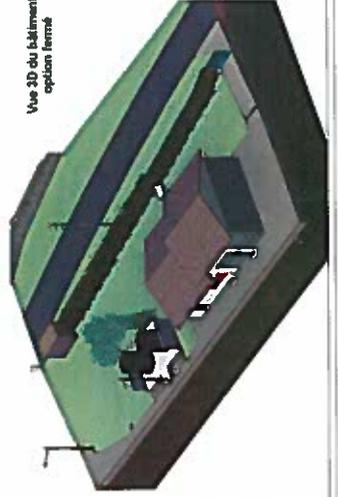
Vue 3D du site



Vue 3D du bâtiment existant



Vue 3D du bâtiment option fermé



Bâtiment surpresseurs  
Echelle 1 / 100



Société de services Ingénierie et Travaux 1000, rue de la Paix, 1000 Québec, Québec Téléphone : (418) 641-1111 Télécopieur : (418) 641-1112 Site Web : www.ingenierie-travaux.com	
N° de permis : N° de permis : N° de permis : N° de permis :	N° de permis : N° de permis : N° de permis : N° de permis :
N° de permis : N° de permis : N° de permis : N° de permis :	N° de permis : N° de permis : N° de permis : N° de permis :

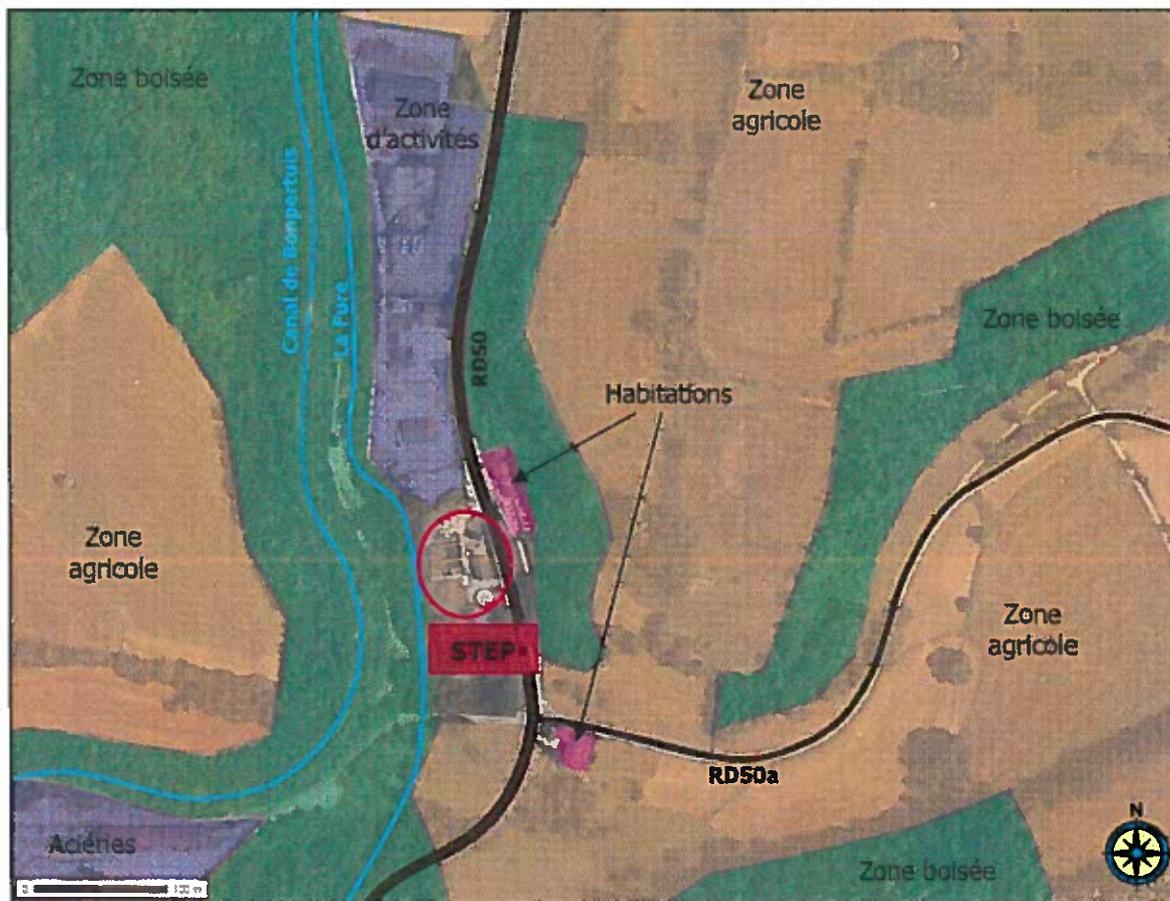
## **ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS DU PROJET**

### 6.3 OCCUPATION DU SOL

Autour de la station de traitement des eaux usées du Tour du Lac, plusieurs occupations du sol peuvent être observées :

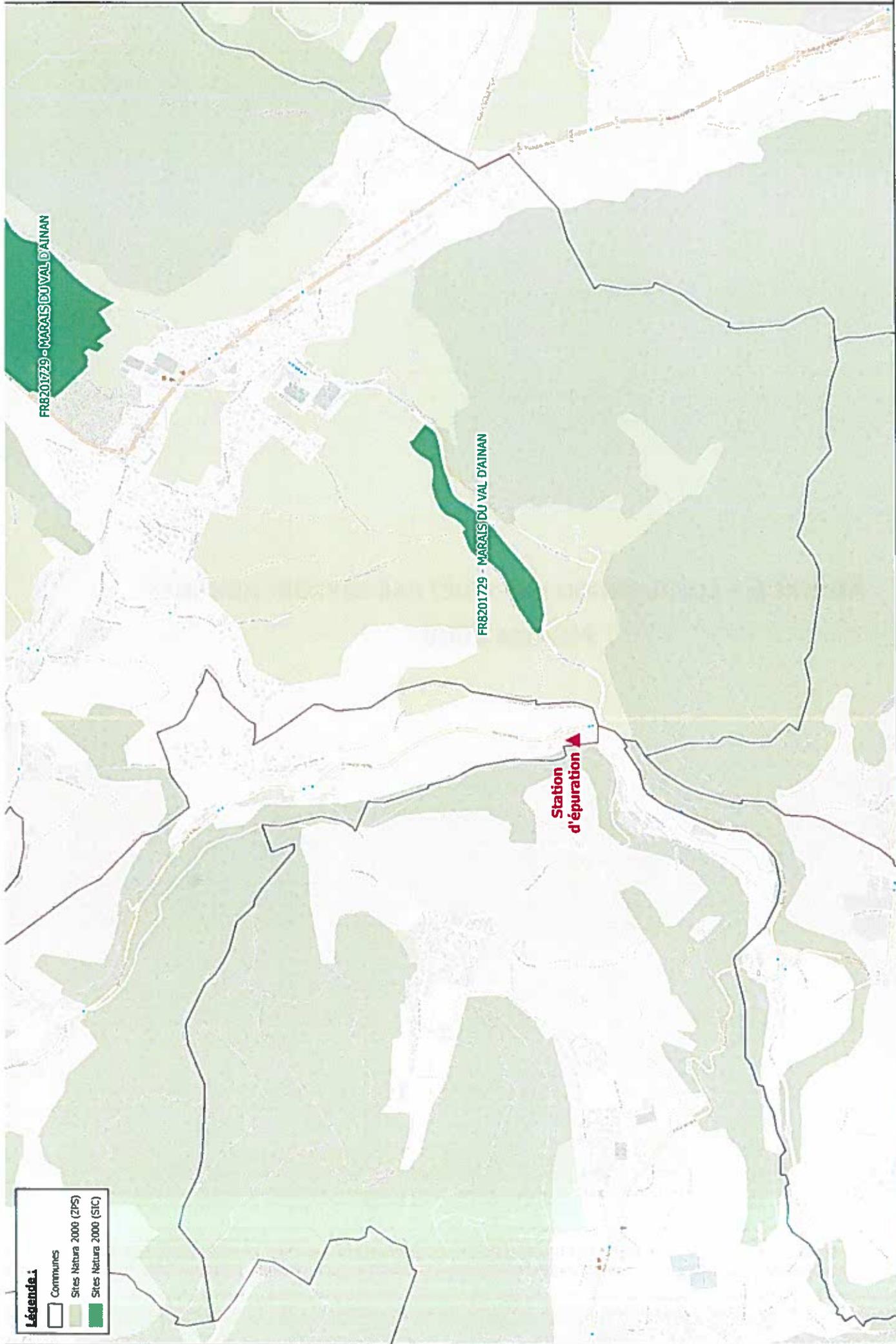
- ✓ une partie artificialisée par des activités anthropiques (axes routiers, entreprise de terrassement, etc.) ;
- ✓ des zones agricoles ;
- ✓ des zones boisées.

L'urbanisation est peu présente autour de la station : seules 2 ou 3 habitations sont situées à proximité du site.



**CARTE 18 : OCCUPATION DU SOL AUTOUR DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DU TOUR DU LAC (GEOPORTAIL)**

**ANNEXE 6 – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES  
NATURA 2000**



**Légenda**

- Communes
- Sites Natura 2000 (ZPS)
- Sites Natura 2000 (SIC)



Z.I. Bois des Lats  
 Allée du Rossignol  
 26 130 Saint Paul Trois Châteaux  
 Téléphone : 04.75.04.78.24  
 Télécopie : 04.75.04.78.29

## Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 - annexe 6 au Cerfa 14734\*03